



Annexe 3 - Autorisation du propriétaire et attestation de mise à disposition

Monsieur **DAMAY Christian Joel**, né le 11 aout 1953, de nationalité Française, domicilié au 1 LES MAISONS 36170 MOUHET.

Pour le terrain sis sur la commune du MOUHET sur les sections et parcelles suivantes : D1112 + 1113

Autorise et délègue alternativement les personnes morales suivantes :

- **GIRASOLE SERVICES**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 7 193 855 €, dont le siège social est situé au 77 RUE MARCEL DASSAULT 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 921 030 789, représentée par Monsieur Pierre-Marie BERLINGERI, agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Directeur Général.

- Ou toute société de projet créée ou à créer qui se sera substituée dans le bénéfice de la Promesse conformément à l'article 11 de la Promesse.

A réaliser les démarches suivantes :

- A déposer toutes demandes d'autorisations administratives qu'implique la réalisation de la Centrale Photovoltaïque en nom et pour le compte du Promettant ou en nom propre.
- A réaliser l'ensemble des formalités nécessaires pour la gestion du chantier (notamment l'ouverture et la fermeture du chantier).

Par les présentes, GIRASOLE SERVICES et/ou toute autre société substituée, disposent d'une délégation de signature pour l'ensemble des documents nécessaires pour l'obtention des autorisations d'urbanisme.

- A établir sur l'Emplacement Loué un établissement secondaire de la société qui sera créée en vue de l'exploitation de la Centrale de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque.
- Valider et signer au nom du Promettant les plans du géomètre pour procéder à la division parcellaire et/ou en volumes nécessaires à l'identification de l'assiette du Bail.
- A utiliser, à des fins commerciales, promotionnelles, ou autres, l'image du Site et de la Centrale. Cette autorisation inclut, sans s'y limiter, l'utilisation de photographies, de vidéos ou de tout autre support visuel. Le Propriétaire ne pourra prétendre à aucune rémunération à ce titre.

Par les présentes, GIRASOLE SERVICES et/ou toute autre société substituée, disposent d'une délégation de signature pour l'ensemble des documents nécessaires pour réaliser toute démarche nécessaire à la définition de l'assiette du Bail, auprès du géomètre, sous réserve d'en avoir préalablement informé le Promettant.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Mouhet... Le 20.11.2025

Signature :

GIRASOLE
services

23